



MA MUTUELLE, SOIN SANTE

Les salariés des entreprises relevant de la convention collective nationale commerce de détail des fruits et légumes, épicerie et produits laitiers bénéficient d'un régime conventionnel de frais de santé EnVisages, depuis 2009. Cet accord a évolué et les garanties se sont améliorées au fil des années. Les dispositions conventionnelles ont été modifiées pour respecter les conditions des textes de loi en vigueur.

Pour tout savoir sur notre actualité,
rendez-vous sur le site Internet CGT www.commerce.cgt.fr
ou sur Facebook [cgt commerce](https://www.facebook.com/cgt.commerce)

J'ADHERE !

**Vous aussi, faites en sorte d'être impliqué
dans la défense de nos métiers, rejoignez-nous !**

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Mail : Téléphone :

Adresse entreprise :

**Bulletin d'adhésion à renvoyer au
syndicat CGT du Commerce**

Maison du Peuple
Place de la Liberté
63100 Clermont-Ferrand
Mail : commerce@cgt63.fr



Bénégal / Crédit photo : Fotolia - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

**ELECTIONS TPE
28 NOV / 12 DEC 2016**

**PROFESSIONS DU
COMMERCE DE DETAIL
(FRUITS ET LEGUMES, EPICERIE, PRODUITS LAITIERS,
CAVISTES ET MAGASINS BIO)
DE LA PROXIMITE POUR NOS DROITS !**



**DONNONS
DE L'ELAN
A NOS
METIERS**

VOTONS



LA MULTITUDE DES EMPLOIS ET DES ACTIVITES DANS CETTE BRANCHE PROFESSIONNELLE EST UNE CARACTERISTIQUE DE CETTE CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE (IDCC 1505).

18 600 entreprises composaient la branche en 2011. Il s'agit principalement de TPE (très petites entreprises) à hauteur de 92 %, proportion plus élevée que dans l'ensemble de l'économie en France (87 %).

61 400 salariés étaient recensés au 31 décembre 2011, ceux –ci sont fortement concentrés dans les TPE, à savoir 66 % travaillent dans une entreprise de moins de 10 salariés, contre 29 % seulement tous secteurs d'activités confondus.

C'est donc face à cette situation « d'isolement » que les salariés sont confrontés tous les jours. Il est plus difficile d'exercer son activité dans une petite entreprise, avec peu ou de collègue pour échanger, s'organiser et se défendre. Les conditions de travail sont pénibles, la situation debout du matin au soir, le port de charge, etc... sont des contraintes quotidiennes. Et pourtant le professionnalisme est là, le sourire et la bonne humeur envers la clientèle sont présents.

Et tout cela pour un salaire qui démarre au SMIC, le 1^{er} niveau (N1A) de la grille de salaires de la branche démarre à 9,83 euros de l'heure pour 1490,88 euros mensuel*. Mais qui peut survivre avec cette rémunération ? C'est toutes et tous ensemble que l'on pourra faire bouger les lignes et contraindre le patronat et le gouvernement à un changement radical de politique sociale et salariale.

MON SALAIRE

L'expérience professionnelle, l'ancienneté dans l'activité, les diplômes, les CQP et la formation professionnelle doivent être reconnus et rémunérés à leur juste valeur. Nous ne refusons pas de nous former, bien au contraire, mais il faut aussi reconnaître nos formations dans nos salaires. Celui-ci doit être réévalué selon tous ces critères pour vivre convenablement.

La branche professionnelle est plutôt féminine, 58 % de femmes, les salariés sont majoritairement jeunes : 47 % sont âgés de moins de 30 ans, les contrats de travail sont majoritairement en CDI, mais la proportion de CDD est élevée soit 31 % des salariés sont précaires. Et 86 % des salariés sont des employés. Vers quelle évolution de carrière faut-il prétendre ?

Avec la Cgt exigeons un salaire de 1700 euros dès l'embauche et une évolution de celui-ci en tenant compte de l'ancienneté et des qualifications.

Avec la Cgt exigeons des emplois à temps complet et en CDI.

Quelques chiffres du portrait statistique de la branche, chiffres 2011 communiqués en 2015 source Agefos PME.

57 % des salariés sont à temps complet	43 % à temps partiel	64 % des femmes sont en CDI et 32 % en CDD	67 % des hommes sont en CDI et 28 % en CDD
---	----------------------------	--	--

*Accord de salaires applicable au 1er janvier 2016 après extension, la Cgt n'a pas signé cet accord.

MES CONDITIONS DE TRAVAIL, MES DROITS

Du fait de la configuration des entreprises reconnues TPE, il s'avère difficile voire impossible de créer des comités d'hygiène et de sécurité et conditions de travail (CHSCT) pour protéger les salariés de ces secteurs d'activité. C'est pourquoi depuis avril 2014, la complémentaire santé a permis de bénéficier d'une grande campagne de prévention des TMS (troubles musculo-squelettiques) lancée par la branche : mal au dos, articulations douloureuses ?

Comment prévenir les TMS qui sont extrêmement fréquents en milieu professionnel ? Si une telle campagne, d'une telle ampleur a été instaurée dans cette branche, c'est qu'il est reconnu de toutes et tous que les postes de travail, le travail en lui-même, les sollicitations articulaires sont récurrents dans ces métiers. La prévention passe par l'aménagement des postes de travail, la conception des outils et des équipements, l'organisation du travail.

Votre employeur a des obligations, veillez à ce qu'il les respecte en contactant la Cgt de votre localité.

Protégez-vous. Protégez votre capital santé.